

Département du GARD  
**Commune de BELVEZET**

## **Compte-rendu de l'installation du maire et des adjoints**

L'an deux mille vingt le trois du mois de juillet à dix-huit heures en application des articles L. 2121-7 et L 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT) s'est réuni le conseil municipal de la commune de BELVEZET.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants :

BORDARIER Dominique  
COURRIOUX Cyril  
DAVID Eric  
DOMENICHINI Catherine  
GALLON Max  
GAUCHARD Julien  
GUILLAUMONT Rodolphe  
HERMAN Géraldine  
LAFONT Michel  
MEYER Romain  
STENGEL Soïna

### **1. Installation des conseillers municipaux**

La séance a été ouverte sous la présidence de Madame Dominique Bordarier plus âgée des membres présents du conseil municipal (L 2122-8 CGCT) qui a déclaré les membres du conseil municipal cités ci-dessus installés dans leurs fonctions.

Monsieur Romain Meyer a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art. L. 2121-5 du CGCT).

### **2. Election du maire**

#### **2.1 Présidence de l'assemblée**

Madame Dominique Bordarier a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré onze conseillers présents et a constaté que la condition de quorum à l'article 10 de la loi n° 202-290 du 23 mars 2020 était remplie.

Elle a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection du maire. Elle a rappelé qu'en application des articles L 2122-4 et L. 2122-7 du CGCT, le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

#### **2.2 Constitution du bureau**

Le conseil municipal a désigné deux assesseurs au moins : Mme Géraldine Herman et M. Julien Gauchard

#### **2.3 Déroulement de chaque tour de scrutin**

Tous les conseillers, les uns après les autres, ont déposé eux-mêmes leur bulletin sur la table du conseil municipal.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

#### **2.4 Résultat du premier tour de scrutin**

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0  
Nombre de votants (bulletins déposés) : 11  
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art L. 66 du code électoral) : 0  
Nombre de suffrages blancs (art L 65 du code électoral) : 0  
Nombre de suffrages exprimés : 11  
Majorité absolue : 06

Ont obtenu :  
LAFONT Michel : 11 voix

**M. Michel LAFONT ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Maire et immédiatement installé.**

### **3. Election des adjoints**

Sous la présidence de Michel Lafont, élu maire, le conseil municipal a été invité à procéder à l'élection des adjoints. Il a été rappelé que les adjoints sont élus selon les mêmes modalités que le maire (art. L 2122-4, L 2122-7 et L 2122-7-1 du CGCT).

Détermination du nombre d'adjoints :

Le président a indiqué qu'en application des articles L 2122-1 et L 2122-2 du CGCT, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum de trois adjoints au maire. Il a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait à ce jour, de trois adjoints. Au vu des éléments, le conseil municipal a fixé à trois le nombre des adjoints au maire de la commune.

#### **3.1 Election du premier adjoint**

##### **3.1.1. Résultat du premier tour de scrutin**

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0  
Nombre de votants (bulletins déposées) : 11  
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art L. 66 du code électoral) : 0  
Nombre de suffrages blancs (art L 65 du code électoral) : 0  
Nombre de suffrages exprimés : 11  
Majorité absolue : 06

Ont obtenu :  
GAUCHARD Julien : 11 voix

**M. Julien Gauchard ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé premier adjoint au maire et immédiatement installé.**

#### **3.2 Election du deuxième adjoint**

##### **3.2.1. Résultat du premier tour de scrutin**

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0  
Nombre de votants (bulletins déposés) : 11  
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art L. 66 du code électoral) : 0  
Nombre de suffrages blancs (art L 65 du code électoral) : 0  
Nombre de suffrages exprimés : 11  
Majorité absolue : 06

Ont obtenu :  
GUILLAUMONT Rodolphe : 11 voix

**M. Rodolphe GUILLAUMONT ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé deuxième adjoint au maire et immédiatement installé.**

### **3.3 Election du troisième adjoint**

#### 3.3.1. Résultat du premier tour de scrutin

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0  
Nombre de votants (bulletins déposés) : 11  
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art L. 66 du code électoral) : 0  
Nombre de suffrages blancs (art L 65 du code électoral) : 0  
Nombre de suffrages exprimés : 11  
Majorité absolue : 06

Ont obtenu :  
COURRIOUX Cyril : 11 voix

**M. Cyril COURRIOUX ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé troisième adjoint au maire et immédiatement installé.**

### **4. Observations et réclamations**

Aucune

### **5. Clôture de la séance**

A l'issue des opérations de vote, M. le Maire procède à la lecture de la Charte de l'élu local et en donne un exemplaire à chaque conseiller municipal présent. Les articles législatifs et réglementaires du CGCT relatifs à l'exercice d'un mandat sont également distribués aux membres du conseil municipal.

Fin de séance : 18H17

Le secrétaire  
Romain MEYER

